

BUDGET 2011

Nouvelle stabilité des taux d'imposition : 4^e année consécutive sans hausse !

Après une présentation des grandes orientations de la politique de notre commune à court et moyen terme, face à son environnement national ou local, la présentation du budget en conseil municipal fixe par écrit les équilibres financiers à respecter pour l'année 2011. Elle est le résultat du travail précis et pertinent des élus, des opérationnels et des fonctionnels municipaux.

Une fois n'étant pas coutume, la présentation du budget en conseil municipal a démarré par l'exposé de ses conclusions... le principe avait pour intérêt de mettre en avant les quatre axes de la politique économique de notre ville, et plus particulièrement la réussite de notre construction budgétaire pour chacun d'entre eux :

Premier axe :

Dégager une capacité d'autofinancement suffisante

Notre commune présente, pour 2011, une capacité d'autofinancement de 181 000 euros, conformément à l'objectif du Plan à Moyen Terme sur la période 2008-2014.

Deuxième axe :

Maîtriser la fiscalité locale

La décision proposée aux membres du Conseil a été de maintenir les taux de fiscalité. Ceux-ci n'ont plus évolué conjoncturellement depuis 2006

Troisième axe : Poursuivre

la politique de désendettement communal

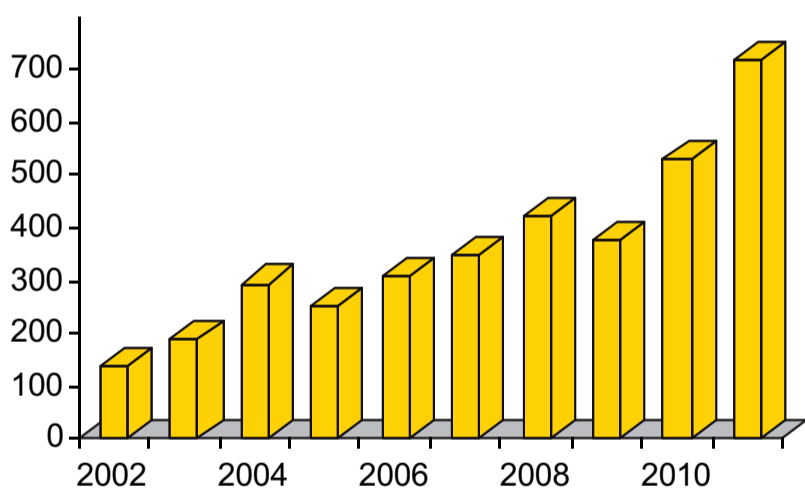
L'emprunt d'équilibre inscrit pour les nouveaux programmes de l'année 2011 (hors reports) est de 120 000 euros. Le capital remboursé sera lui sur cet exercice d'environ 300 000 euros

Quatrième axe :

Développer une politique d'investissement durable

Pour la seconde année consécutive, notre commune inscrit plus d'un million de travaux nouveaux (hors reports) sur son budget.

■ Dégager une capacité d'autofinancement suffisante :



Cette capacité est en progression permanente. Elle résulte de la maîtrise de nos ressources et d'une politique rigoureuse en matière de dépense. Ce résultat est à la fois le fruit du passé (excédents 2010) et du futur (budget 2011).

■ Une maîtrise de la fiscalité locale :

Le conseil municipal a voté un nouveau maintien des taux d'imposition à hauteur de :

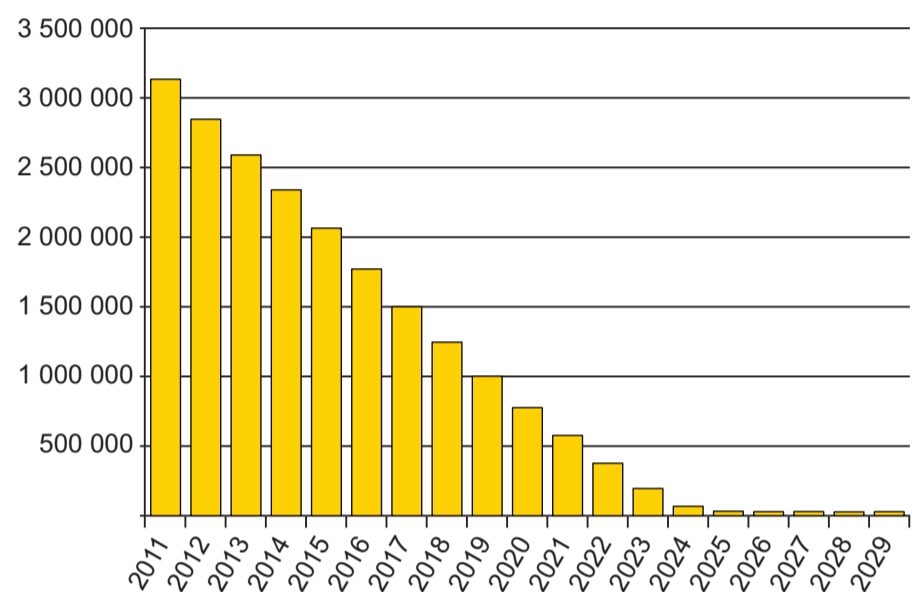
Taxe d'Habitation :	17,34 %
Taxe sur Foncier Bâti :	18,97 %
Taxe sur Foncier Non Bâti :	39,14 %

Nous rappelons également que chaque Pompéien profite d'un abattement de 15 % à la base, auquel s'ajoutent 10 % pour les 1^{re} et 2^e personnes à charge, puis 20 % à partir de la 3^e.

Il convient cependant de noter que la stabilisation des taux d'imposition communaux depuis 2007 a pour limite la politique de gel des dotations par l'État (dont la traduction sera irrémédiablement une baisse sensible de nos dotations). Le dynamisme communal et intercommunal devra permettre de limiter les conséquences de ces décisions nationales sur notre fiscalité locale.

■ Poursuivre la politique de désendettement communal :

Cette année encore et comme chaque année depuis 2001, le capital de notre dette budgétairement remboursé est inférieur au capital budgétairement emprunté. Cette année ne fera pas exception puisque la collectivité n'a décidé d'engager que 120 000 € de nouveaux emprunts face aux nouveaux programmes inscrits (hors reports).



Le désendettement se poursuit donc et constitue un des instruments moteur de l'amélioration constante de nos résultats.

■ Développer une politique d'investissement durable :

Pour la seconde année consécutive, plus d'un million d'investissements seront inscrits en programmation 2011.

Cette enveloppe considérable est le résultat d'un autofinancement retrouvé, d'une rationalisation du patrimoine communal et doit permettre à notre ville, dans un esprit solidaire et durable, de réaliser les investissements nécessaires et utiles.



Le principal investissement pour 2011 ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil général est la réfection des menuiseries extérieures de l'école Jeuyeté pour un montant de 400 000 € TTC estimatif.

L'année 2011 sera également celle de l'installation d'une pompe à chaleur sur le plateau de l'Avant-Garde.

Les programmes importants devant aboutir à un investissement sur 2011 ou 2012 sont les suivants :

- Dissimulation de réseaux aériens (200 000 € TTC environ) rue des Jardins Fleuris.
- Création d'un parking au village

Parallèlement à ces travaux de rénovation du patrimoine ou de modernisation de notre outil de travail, les différents programmes pluriannuels (mobiliers scolaires ou municipaux, informatisation, handicap, travaux paysagers...) se poursuivront.

JEUNESSE

Colonie 2011

« C'était tellement bien l'an dernier
que l'on y RETOURNE !!!!! »

La ville de Pompey, organise une colonie pour les enfants de 8 à 12 ans.



Le séjour se déroulera 5 au 16 juillet 2011, dans les Hautes-Alpes, au cœur de la vallée du Champsaur, à 30 km de Gap.

Plusieurs activités seront proposées aux enfants: baptême de rafting, randonnée, accrobranche, sports de plein air, visites culturelles...



Tarifs: enfants de Pompey: 282 euros
enfants extérieurs: 420 euros
déduire les aides vacances de la CAF.

Renseignements et inscriptions dès maintenant en mairie, au service animation: 03 83 49 93 60

Centre de loisirs

Le centre de loisirs des vacances d'hiver s'est déroulé du lundi 28 février au vendredi 11 mars 2011.



Les enfants se sont amusés pendant ces deux semaines autour du thème de Carnaval. Ils ont participé à des stages de cirque et de percussions, et ont également créé des décors et des déguisements. Ils ont aussi préparé l'exposcience en fabriquant une montgolfière.

Ces deux semaines de vacances se sont clôturées par un carnaval musical animé.

Les prochaines vacances de printemps se dérouleront du mardi 26 avril au vendredi 6 mai 2011. Le centre de loisirs accueillera encore les enfants de 3 à 13 ans, en journée ou en demi-journée au plateau de l'avant-garde. Les enfants pourront participer à un atelier marionnettes et préparer un spectacle avec leur création.

Vous pouvez déjà prendre note des dates d'ouverture pour cet été. Le centre de loisirs ouvrira ses portes du lundi 4 juillet au mercredi 31 août inclus.

Le Centre de Loisirs recrute...

Dans le cadre de son centre de loisirs d'été, la ville de Pompey recrute des jeunes de 16 à 18 ans comme aide-animateurs.

L'objectif étant de leur faire découvrir le monde du travail, et plus particulièrement de l'animation.

Ils encadreront des enfants de 3 à 12 ans, avec des animateurs titulaires du BAFA.

Si vous êtes intéressés, veuillez adresser vos candidatures à Monsieur Le Maire.

Inscriptions pour la rentrée de septembre

Enfant nouvellement arrivé à Pompey (suite à un déménagement...), enfant entrant en maternelle ou en cours préparatoire...

Venez pré-inscrire votre enfant à la mairie,
Pôle scolaire – bureau n° 3 (rez-de-chaussée)
Du lundi 9 au samedi 14 mai 2011
aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Vous munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile (EDF, téléphone fixe ou quittance de loyer).

Pour tout renseignement:
Pôle scolaire,
☎ 03 83 49 93 61 lundi, mardi, jeudi et vendredi.

CULTURE

La mairie prête ses murs!

Dans le cadre de la politique culturelle municipale et de promotion des artistes locaux, la salle de séance a accueilli, du 4 février au 4 mars derniers, les œuvres de Charles Rauger.

Plus connu en tant que maître nageur, Charles Rauger peint depuis de nombreuses années et s'inspire de scènes quotidiennes mais surtout de paysages. Il aime à coucher sur toile les villages lorrains et les paysages des plages de ses vacances. C'est ainsi qu'une quarantaine de toiles ont été réunies dernièrement; les visiteurs ont pu apprécier la diversité de son œuvre et les nuances de couleurs utilisées.

En juin, la salle des séances, tout récemment réaménagée, accueillera les œuvres de Jacques David, un autre artiste pompéien ayant également plusieurs cordes à son arc. N'hésitez pas à pousser la porte!



EN BREF

Ouverture des serres municipales le 14 mai 2011 : Une initiative du Conseil municipal d'enfants

Depuis leurs élections en octobre 2010, les jeunes édiles du CME travaillent sur plusieurs thèmes environnementaux: le tri dans les écoles, les énergies renouvelables, le fleurissement et l'implantation de nouveaux nichoirs dans les écoles...

Quoi de mieux pour parler du fleurissement et de la récupération des eaux de pluie que d'aller rendre visite aux agents des Espaces Verts.

Nos jeunes élus souhaitent partager avec vous leurs projets, leurs idées et vous invitent à venir nombreux le samedi 14 mai de 9h à 12h aux "Portes Ouvertes des Serres Municipales" situées au plateau de l'Avant-Garde. Lors de cette matinée, les agents communaux répondront à vos questions et vous apporteront des conseils de rempotage de fleurs...

Aide au premier départ pour les enfants de 4 à 17 ans

Des informations sur le dispositif "premier départ en centres de vacances" et sur d'éventuelles aides vous seront données l'Association Jeunesse au Plein Air et par le CCAS de Pompey.

Pour toute demande d'information complémentaire vous pouvez joindre le CCAS de Pompey au ☎ 03 83 49 51 81 ou à l'Espace Solidarité – La Maison Fleurie – au ☎ 03 83 24 21 88, auprès de M^{me} Christine Piotrowski.

Les « Julliens » s'exposent !

Le groupe de travail sur les établissements Jullien est en pleine effervescence: la quarantaine de personnes intéressées par ce travail de mémoire prépare une exposition pour le mois de septembre, dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Les rencontres s'enchaînent et l'exposition se monte petit à petit.



Pour étayer leurs recherches et proposer une exposition « vivante », elles recherchent des objets, des vêtements, des bobines de fil... tout ce qui peut illustrer le travail dans les bureaux et les ateliers... des photos des machines ou des locaux seraient également appréciées...

Si vous possédez quoi que ce soit provenant de chez « Jullien », merci de prendre contact avec le service Animation en Mairie.

Internet

Si vous souhaitez recevoir nos informations par le biais d'une newsletter, nous vous demandons de bien vouloir compléter et nous retourner ce coupon:

Nom, prénom:

Adresse mail:

souhaite recevoir la newsletter de la mairie.

ASSAINISSEMENT

Mieux connaître votre installation d'assainissement : une enquête indispensable pour l'environnement

La réglementation en matière de gestion des eaux usées de tous les usagers est fortement renforcée depuis 1992, et en particulier pour la commune de Pompey depuis le 1^{er} janvier 2011. En effet depuis cette date, les eaux usées rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune sont transportées et traitées dans la station d'épuration de Maxéville.

Afin d'améliorer sans cesse la gestion, les coûts de fonctionnement de ce service public, il est indispensable pour la commune d'identifier très précisément les installations d'assainissement raccordées au réseau collectif (« tout à l'égout ») et celles qui ne le sont pas du tout ou partiellement (fosses septiques actives ou anciennes fosses non déconnectées). Pour aboutir à cette identification, la plus exhaustive possible, une enquête par coupons-réponses et/ou visites de techniciens de la commune sera lancée dès le 11 avril 2011. Une pré-identification ayant été faite par les services techniques de la commune, tous les usagers ne sont pas concernés. Seuls les destinataires d'un coupon-réponse sont appelés à le renvoyer à l'adresse indiquée; ou le déposer en Mairie auprès du secrétariat des services techniques.

Vous pouvez obtenir toutes informations complémentaires sur cette enquête au ☎ 03 83 49 51 78 auprès de M. PETILLOT chargé du dossier.

Obligation de joindre un certificat d'assainissement non collectif pour les ventes d'immeubles depuis le 1^{er} janvier 2011

Conformément à la loi Engagement National pour l'environnement n° 2010-788 du 12 juillet 2010, depuis le 1^{er} janvier 2011, en cas de vente de tout ou partie d'une habitation, le rapport relatif à sa situation au regard de l'assainissement non collectif doit être joint à l'acte de vente. Ce rapport est rédigé suite à la visite effectuée par les agents du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome (SDAA 54). Ce certificat devra être délivré uniquement par le SDAA 54 et non par un diagnostiqueur privé.

Les certificats préalablement rédigés par le SDAA 54 sont valables s'ils sont datés de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente, dans ce cas, il n'y a pas besoin de réaliser une nouvelle visite. Si l'avis rendu conclut à la réalisation de travaux, l'acheteur aura un an à compter de la date de signature de l'acte de vente pour réaliser les travaux demandés.

BON VOISINAGE

Règles relatives aux nuisances sonores et au respect du bon voisinage

- Il est rappelé que les heures légales d'utilisation des appareils bruyants sont les suivantes :
Du lundi au vendredi : 8h – 12h30 et 13h30 – 19h.
Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Les appareils bruyants concernés : tondeuses, motobineuses, débroussailluses, tronçonneuses ainsi que certains outils électriques de bricolage, tels que perceuses à percussion, scies, meules, raboteuses... sont également à proscrire, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif tels que les cris, les aboiements des chiens, les appareils de diffusion sonore, l'utilisation de pétards ou pièces d'artifice sous peine d'une amende de 35 € (arrêté préfectoral du 15 juillet 1991).

- De plus, la vente de pétards ou pièces d'artifice est, par arrêté préfectoral, interdite du 12 au 15 juillet.

- Les jeux de ballons sont interdits sur la voie publique sous peine d'amende.

Règles relatives à la protection de l'environnement

- Les déversements ou dépôts d'huiles de vidange ou matières dangereuses sont interdits par le règlement sanitaire départemental (article 90).
- Les réparations mécaniques, de vidange sont interdites sur le domaine public.

Règles relatives au stationnement

Il est interdit de :

- Stationner son véhicule sur une même place du domaine public plus de 7 jours continus. Cette infraction est passible d'une amende de 35 € et d'un enlèvement en fourrière (article R 417-2 du code de la route).
- Garer son véhicule sur ou en partie sur un trottoir. Cette infraction est passible d'une amende de 35 € (article R 417-10 du code de la route).
- Garer un véhicule devant une sortie de garage même si vous êtes propriétaire du garage. Cette infraction est passible d'une amende de 35 € (article R 417-10 du code de la route).
- Garer son véhicule sur un emplacement réservé aux véhicules pour les personnes handicapées. Cette infraction est passible d'une amende de 135 € (article R 417-11 du code de la route).
- Garer son véhicule en zone bleue sans y apposer le disque. Cette infraction est passible d'une amende de 11 € (article R 417 du code de la route).

TRAVAUX

■ Restructuration de l'école JEUYETÉ

L'école primaire JEUYETÉ fera l'objet d'importants travaux cet été permettant de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort des élèves et des professeurs des écoles.

Les travaux consisteront à déposer les menuiseries existantes pour les remplacer par la construction d'une allège en matériau isolant d'une hauteur d'un mètre et de nouvelles huisseries aluminium avec triple vitrage isolant à faible émissivité favorisant les apports solaires. Toutes les parties vitrées disposeront de stores pare-soleil.

Les financements pour ces travaux ont été votés par le conseil municipal lors du vote du budget le 21 février 2011.

■ Travaux du Village

Avant de valider de façon définitive le projet d'aménagement urbain du village, une dernière réunion publique s'est tenue le 25 février salle paroissiale avec les riverains des rues concernées (Chanoine Pérignon, Alsace, Lorraine, Gally Passeboc, Église) en présence des entreprises concernées par les travaux de dissimulation des réseaux et la Communauté de communes du Bassin de Pompey en charge des travaux de voirie.

Cette rencontre a permis aux riverains de disposer des réponses à leurs dernières questions et prendre connaissance de la méthodologie qui sera employée : date de début et fin des travaux, nuisances éventuelles,...

Les travaux de dissimulation des réseaux ont débuté lundi 28 mars pour une durée d'environ trois mois et seront suivis par la réfection des voiries.



Les travaux de dissimulation des réseaux secs permettent de renouveler les installations d'éclairage public, de réaliser de manière progressive et hiérarchisée un maillage lumineux du quartier, d'améliorer l'éclairage des rues et enfin de redonner vie au quartier du Village.

En cohérence avec sa démarche de développement durable, l'équipe municipale profitera de ces changements pour y installer des ampoules LED afin de respecter les normes et préconisations réglementaires en vigueur et réduire les coûts liés à la consommation énergétique.

Concernant la réfection de la voirie, un plateau surélevé est prévu à hauteur de l'Église, rue Chanoine Pérignon et de l'Église, afin de réduire les vitesses.

L'aménagement du quartier fera l'objet d'une redéfinition des places de parking et la commune va créer un parking supplémentaire de 10 places en contrebas de la ruelle descendant à la rue de l'Écluse.

Dans le cadre de cet aménagement urbain, trois conteneurs de déchets enterrés seront installés par les services de la Communauté de communes. Ce système permet la suppression des bacs ou des sacs et par voie de conséquence l'embellissement des lieux.

■ La pompe À Chaleur (PAC) géothermie

Toujours dans le cadre de la maîtrise des coûts engendrés par l'énergie, l'équipe municipale a choisi de mettre en place une PAC par sondes verticales géothermiques sur le plateau de l'Avant-Garde; projet faisant suite à une étude relative au diagnostic énergie de la commune.

Les travaux vont débuter début mai par le forage des 12 sondes placées à 100 mètres de profondeur.

De même, les aérothermes de la grande salle et des chalets seront remplacés par des matériels plus performants en terme de consommation énergétique et moins bruyants.

La mise en place de cette PAC est complétée par le renouvellement de la chaudière permettant de chauffer le logement du gardien du plateau ainsi que les vestiaires du terrain de football.

Dans la même optique d'économie d'énergie, les huisseries arrière des chalets seront changées cet été avec l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales.

■ L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Dans la continuité des travaux d'accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite, des travaux ont été réalisés pour une mise aux normes des toilettes du rez-de-chaussée.

La commission handicap, créée par le conseil municipal, travaille activement pour que les locaux communaux soient rendus plus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il est d'ores et déjà prévu de nouveaux aménagements en Mairie et sur d'autres bâtiments communaux tels que l'école JEUYETÉ bas (mise en place d'une porte automatique du même type qu'à l'école EIFFEL B...)

■ Les nouveaux ateliers intercommunaux

Les services techniques communaux ont pris possession de leur nouvel espace de travail, allée des Jardiniers. En effet, la Communauté de communes du bassin de Pompey a réalisé de nouveaux ateliers regroupant les services techniques intercommunaux et communaux. Le bâtiment a été construit en y associant des énergies renouvelables (panneaux solaires, récupération d'eau...).



Afin de pouvoir accéder dans de bonnes conditions à cet espace regroupant également l'aire des Gens du Voyage et l'accès au cimetière, la Communauté de communes a financé les travaux de voirie. La commune, quant à elle, a pris en charge les travaux de rénovation du parking du cimetière Nord.

■ Les travaux de la rue des Jardins Fleuris

D'importants travaux sont prévus rue des Jardins Fleuris ces prochains mois. En effet, les travaux concerneront la réfection de la voirie mais également le remplacement de la conduite d'eau et d'assainissement, le changement des branchements plomb, l'enfouissement des réseaux et l'aménagement urbain au niveau de la mairie (sécurisation des écoles, réduction de la vitesse...).

La Communauté de communes a relancé une étude d'aménagement qui sera présentée aux riverains pour une validation du projet global de la Rue des Jardins Fleuris. Pour réduire les nuisances, cette opération initialement prévue en trois tranches sera réalisée en une fois. Le sens de circulation est à l'étude.

■ Travaux Avenue Gambetta

En application des obligations du zonage d'assainissement de la commune validé en janvier 2011, le Relais Fluvial classé en zone d'assainissement collectif, a fait l'objet de travaux visant à supprimer la fosse septique (assainissement autonome) existante et à le raccorder au collecteur communal de l'Avenue Gambetta.

Depuis lundi 4 avril, la Communauté de communes a débuté les travaux permettant :

- La mise aux normes de deux arrêts de bus (Gasser et 10 Septembre) afin d'améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Le réaménagement des places de stationnement à proximité des commerces existants en réduisant la largeur du trottoir actuel (la largeur légale des trottoirs nécessaire à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite étant respectée).

Dans la continuité de ces travaux, la Communauté de Communes a procédé à la réfection de la couche de roulement de la totalité de l'Avenue Gambetta.

POMPEY PRATIQUE

❑ HÔTEL DE VILLE DE POMPEY

36 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 49 23 56

Fax 03 83 49 31 46 – mairie@pompey.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h – 13h30-17h

• samedi : 8h30-12h

Pendant les week-ends et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, numéro d'urgence : ☎ 06 85 21 99 02

❑ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

36 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 49 51 81

action-sociale.mairie@pompey.fr

Mêmes heures d'ouverture que la mairie

Permanences sociales : lundi et jeudi 9h-12h

❑ ACCÈS AUX COMMERCES DES PLUS DE 65 ANS

Tous les mardis après midi. Réservation de la place le lundi matin. Contact CCAS ☎ 03 83 49 51 81

❑ MAISON FLEURIE

99 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 24 21 88

poleemploi.mairie@pompey.fr

• **Rencontres récréatives :** lundi & jeudi : 14h-16h30

• **Épicerie sociale :** prendre contact avec le CCAS

• **Écrivain public :** 1^{er} et 3^e mardi du mois : 9h30-11h30

• **Relais emploi :** mardi : 9h-11h & 14h-17h

• **Prévention dentaire :**

dernier vendredi du mois : 14h30-16h30

• **Permanence juridique :** 2^e mercredi du mois : 16h30-18h

❑ CONCILIATEUR DE JUSTICE (en mairie)

Le 3^e mardi du mois ☎ 03 83 49 23 56

❑ REPAS À DOMICILE

Chaque jour un repas équilibré peut être porté au domicile

Réservation au CCAS ☎ 03 83 49 51 81

❑ PERMANENCE CPAM (en mairie)

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-11h30.

❑ SECOURS POPULAIRE

2^e mercredi du mois : distribution alimentaire

3^e mercredi du mois : vestiaire

Cités St Euchaire, allée des Violettes

Contact : Charlotte Fogel ☎ 03 83 49 92 52 (13h30-16h30)

❑ RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

• **Particuliers et petits collectifs :**

– lundi : déchets biodégradables

– mardi : recyclables secs

– vendredi : ordures ménagères

• **Artisans, commerçants, tous les collectifs, village :**

– mardi : recyclables secs

– Mercredi et vendredi : ordures ménagères

Sortir les sacs ou poubelles la veille après 19h

Jours fériés : le ramassage s'effectue le lendemain

❑ DÉCHETTERIE

Voie de la Digue, Frouard, ☎ 03 83 24 34 34

• du lundi au vendredi : 10h-12h30 & 13h30-18h

• samedi : 10h-19h • dimanche/jours fériés : 10h-13h

❑ COMPOSTERIE

Route de Saizerais, Marbache

• du lundi au vendredi : 10h-14h • samedi : 10h-17h

❑ TRANSPORTS : AGENCE SIT

7 avenue du Général de Gaulle ☎ 03 83 49 23 23

• du lundi au vendredi : 7h30-12h30 – 14h-18h

• samedi : 7h30-12h30

❑ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Rue des 4 Éléments, BP 60008, ☎ 03 83 49 81 81

• du lundi au vendredi : 8h30-12h30 – 13h30-18h

❑ ESPACE ENFANCE COMMUNAUTAIRE

Rue des 4 Éléments

• du lundi au vendredi : 7h30-18h30

Renseignements, inscriptions : ☎ 03 83 49 81 31

❑ MISSION LOCALE

Rue des Aciéries ☎ 03 83 24 30 72

• du lundi au jeudi : 8h30-12h – 13h30-17h

• vendredi : 8h30-12h – 13h30-16h

❑ MARCHÉ

Les jeudis matins, place du Marché (à côté de la piscine)

❑ PISCINE

Avenue Gambetta ☎ 03 83 49 15 34

❑ NUMÉROS D'URGENCE

Médecins 08 20 33 20 20

Pharmacie 03 83 15 17 88

Centre anti-poison 03 83 32 36 36

Samu 15

Pompiers 18

Gendarmerie 03 83 49 22 45

EDF 08 10 333 05 4

GDF 08 10 433 05 4

VEOLIA (eau) 08 10 463 46 3

CONSEIL MUNICIPAL

Motion adoptée par le Conseil Municipal de Pompey en date du 11 avril 2011 sur la fermeture d'une classe à l'école maternelle Gilberte Monne

L'Inspection académique de Meurthe-et-Moselle a informé la commune de Pompey, par courrier en date du 30 mars, de l'éventuel retrait de poste entraînant de fait la fermeture d'une classe à l'école maternelle Gilberte Monne.

Il est précisé, qu'au regard des effectifs prévus pour la rentrée 2011 et compte tenu du cadre général de la maîtrise des dépenses publiques de l'État, que le département de Meurthe-et-Moselle devra rendre 90 postes.

Cette suppression, déjà envisagée l'an dernier à pareille époque, avait été abandonnée au vu des particularités liées à cette école. Aussi, la commune de Pompey s'étonne que cette éventualité soit reposée cette année pour un contexte identique.

En effet, l'environnement de ce secteur reste le même, à savoir :

- C'est à l'école Gilberte Monne que sont scolarisés les enfants issus du centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) et de l'accueil d'urgence (10 élèves scolarisés en 2010/2011).

Ces enfants, parfois non francophones, posent des difficultés pédagogiques spécifiques et demandent une attention particulière et un suivi en lien avec l'animateur du CADA.

- Les enfants issus de l'aire d'accueil des gens du voyage sont, eux aussi, affectés à l'école Gilberte Monne; par conséquent, les effectifs de l'école peuvent fluctuer fortement en cours d'année scolaire.



Dans un tel contexte, confirmé par des études récentes de la CAF, un nombre important d'élèves par classe ne constituerait pas une situation favorable pour l'acquisition des savoirs de base et du langage en particulier. De plus, il ne serait plus possible d'accueillir des enfants de moins de 3 ans, pour qui une scolarisation précoce améliore les chances de réussite scolaire.

Depuis des années, la ville de Pompey a priorisé, dans ses politiques, le soutien aux écoles par de lourds investissements améliorant les conditions d'accueil, et des moyens financiers en continuelle augmentation.

C'est pourquoi, le conseil municipal de la ville de Pompey souhaite exprimer publiquement son opposition à cette décision et sa mobilisation pour maintenir les meilleures conditions d'accueil des enfants de Pompey dans les écoles.

